



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, que :

1. Lors d'une séance tenue le 11 juillet 2023, le conseil de la municipalité a adopté le projet de règlement #284-2023 portant le titre : **Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.**
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 24 juillet 2023, à 19 h, au Centre communautaire (59, rue Anselme-Jolin). Au cours de cette assemblée publique, la Directrice générale et la mairesse expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Ce règlement a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux.
4. Que ledit projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.
5. Que le règlement concerne le territoire de toute la municipalité.
6. Que le projet de règlement peut être consulté par toute personne intéressée aux heures d'ouverture du bureau municipal (61-A, rue Principale) ou encore sur le site internet de la municipalité : www.st-nazaire.ca

Donné à St-Nazaire-de-Dorchester, ce 12^e jour du mois de juillet 2023.

Joanie Bolduc Pelchat
Directrice générale/greffière-trésorière